



Secrétariat Général

Numéro 09/2019

Réf. : YV/NS

Paris, le 11 janvier 2019

**Consultation au sujet du Grand débat national :
Réunion à Matignon entre le Gouvernement (Premier Ministre et Ministre du Travail),
et les Organisations syndicales et Organisations d'employeurs**

Chers camarades,

Vous trouverez ci-après la trame de l'intervention du Secrétaire général lors de la réunion qui s'est tenue ce matin à Matignon au sujet du Grand débat national.

La délégation Force Ouvrière était composée de :

- **Yves VEYRIER – Secrétaire général**
- **Nathalie HOMAND – Secrétaire confédérale – secteur Economie et Service public**

Vous en souhaitant bonne réception.

Amitiés syndicalistes.

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Monsieur le Premier ministre,

Vous nous avez invité dans « le cadre de la **consultation au sujet du grand débat national** ».

Ce grand débat est une initiative et une décision du gouvernement qui se veut une réponse à la crise dites des « gilets jaunes ». Partie de tensions sociales en lien avec le pouvoir d'achat et la fiscalité, cette crise a pris une dimension plus large et le grand débat s'adresse de fait aux citoyens.

J'entends donc clarifier le positionnement de la Confédération Force Ouvrière.

FO ne se considère pas comme un « corps intermédiaire », qui aurait pour rôle d'arbitrer ou d'être associé à l'arbitrage au nom de l'intérêt général entre des intérêts contradictoires, a fortiori quand ils dépassent le cadre des relations entre, d'une part les salariés, et d'autres part les employeurs et pouvoirs publics.

Lors de la réunion à l'Élysée, le 10 décembre dernier, j'ai clairement précisé à quel titre nous nous exprimons : **porteurs du mandat confié par les syndicats et de l'attente des adhérents ainsi que des salariés qui apportent leurs suffrages aux listes FO lors des élections professionnelles.**

Nous ne sommes donc pas organisateurs ou co-organiseurs du grand débat.

Nous n'avons en effet pas vocation ni n'avons l'intention de nous substituer aux institutions et cadres démocratiques d'expression citoyenne et de conduite des politiques d'intérêt général.

Nous prenons garde – comme nous l'avons toujours fait – de toute tentative ou forme d'instrumentalisation ou d'association qui mettrait en cause l'indépendance de la Confédération générale du travail Force Ouvrière.

Nous avons aussi souligné à plusieurs reprises, avant que ne soit annoncé le grand débat, que ses thèmes étaient des sujets sur lesquels, de longue date, la confédération FO porte des revendications face aux politiques conduites au nom des seules contraintes économiques imposées par modèle libéral.

Il en est ainsi du Service public et de la Fonction publique concernant les besoins aujourd'hui et donc les moyens nécessaire au regard et leur financement ; il en est de même de la fiscalité où FO porte la revendication du rétablissement d'une fiscalité progressive, qui assure une plus forte redistribution, appuyée sur le revenu et non essentiellement sur une contribution proportionnelle (CSG) et l'impôt indirect (TVA, TICPE) ; et, plus récemment, sur la question du climat, de la défense d'une approche fondant la transition écologique sur la justice sociale, condition essentielle à son efficacité qui est une urgence. Nous portons aussi la nécessaire clarification des responsabilités et des financements en matière de protection sociale collective, de paritarisme et du salaire différé.

Ce sont autant de questions sur lesquelles nous nous sommes exprimés et continuerons de nous exprimer clairement et précisément. C'est en particulier le cas au sein du CESE et des CESER en tant que représentants FO, et à ce sujet nous avons alerté en son temps quant aux conséquences de la réforme territoriale qui a contribué à éloigner les lieux de débats et de décisions publics.

Cela conforte ce que nous disons quant au fait que la crise actuelle doit interroger les pouvoirs publics comme les employeurs sur les conséquences de la non-écoute des syndicats et du dialogue social impliquant syndicats et organisations d'employeurs.

Puisque l'on parle de débat, pour ce qui concerne les syndicats il est celui du dialogue social, et nous comprenons la réunion de ce jour ainsi.

Redonner sa place et de la considération au dialogue social, demande une suspension des réformes en cours, en particulier celles qui portent sur des questions sociales suivant la seule et toujours approche comptable : sur les retraites, sur la « transformation du service public », en suspendant les fermetures annoncées de classes, de lits et de services d'hôpitaux, maternités ou de bureaux de postes et agences des impôts, et les suppressions d'effectifs.

Redonner sa place au dialogue social, c'est respecter la liberté de négociation collective.

C'est ainsi laisser les interlocuteurs sociaux négocier véritablement sur l'assurance chômage, sans les corseter dans un cadre extrêmement contraint portant sur les économies en matière d'indemnisation des salariés au chômage.

Redonner sa place au dialogue social, c'est apporter des réponses aux attentes sur les salaires, en allant au-delà de la revalorisation légale du SMIC et en levant le blocage du point d'indice dans la fonction publique, en accordant aux agents publics le bénéfice de la prime exceptionnelle, en impulsant la négociation dans les branches notamment en relevant toutes les grilles au-dessus du SMIC.

C'est mettre en place une négociation sur la généralisation de la prime transport, pour répondre à la question des trajets domicile travail.

Enfin, redonner sa place au dialogue social, ce n'est pas réinscrire la mise en place d'une charte de responsabilité sociale visant à exclure les travailleurs des plateformes du salariat, dans le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) et nous nous félicitons à ce sujet de la décision de justice récente requalifiant en contrat de travail salariés la situation d'un travailleur d'Uber.

Concernant les mesures que pourrait vouloir prendre le gouvernement, censées prendre en compte le débat, nous avons déjà eu l'occasion de rappeler que là encore, les interlocuteurs sociaux doivent pouvoir être consultés voire invités à négocier selon les cas, sur toute disposition relevant du champ du dialogue social.
